

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 avril à Vingt heures trente minutes, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 20 avril 2017 qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Luc FOUCAULT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Nombre de votants : 23

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 29

Présents :

Dominique AUFFRET, Isabelle DUPAS, Philippe ROLLAND, Marie-Françoise LE BARILLEC, Adjoints, Mathias HOCQUART DE TURTOT, Pascale LAIGO, Damien ROUAUD, Erwan AMPHOUX, Lydia LE GALLIC, Pascal SERRE, Brigitte TELLIER, Gil BREGEON, Christine TAZE, Jean-Luc JEHANNO, Catherine RIAUD, René EVENO, Pascale BRUNEL, Corinne SERGE, Guenahel LE PORHO, Pascal GANDON, Philippe PREVOST, Claude POISSEMEUX, Conseillers municipaux.

Absents:

Anne PHELIPPO-NICOLAS, qui a donné pouvoir à Jean-Luc JEHANNO,
Nicolas LE REGENT, qui a donné pouvoir à Erwan AMPHOUX,
Sylvie SCULO, qui a donné pouvoir à Christine TAZE,
Claudie GUITTER, qui a donné pouvoir à Catherine RIAUD,
Guy MOREAU, qui a donné pouvoir à Luc FOUCAULT,
Isabelle MOUTON, qui a donné pouvoir à Gil BREGEON,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne Philippe ROLLAND.

Secrétaire de séance : Philippe ROLLAND, adjoint.

Luc FOUCAULT remercie les élus pour avoir répondu présents ce soir au Conseil Municipal, séance qui n'est pas extraordinaire mais supplémentaire puisque non prévue au planning. Il précise que les élus se retrouvent surtout ce soir pour une des trois délibérations inscrites à l'ordre du jour qui concerne le transfert de terrains de la commune à EADM, afin de permettre le démarrage des travaux pour un bâtiment avant l'été. Il souligne que cette délibération est importante pour la ville et le promoteur qui a vendu une partie des logements du bâtiment et qui doit se tenir aux dates de livraison. Il ajoute que si la commune avait délibéré sur ce dossier au mois de mai, le démarrage des travaux n'aurait débuté qu'en septembre prochain, soit un décalage de 4 mois.

Luc FOUCAULT informe que la municipalité en a profité pour passer deux autres délibérations de demandes de subventions.

2017-04-01- Arrosage intégré des terrains de football du complexe Le Derf - Demande de subvention au Conseil Départemental, à l'agence de l'Eau Loire Bretagne et à la ligue de Bretagne de Football

Rapporteur : Philippe ROLLAND

La ville de Séné dispose de 4 terrains de football, un à Cano et trois au complexe Le Derf.

Depuis 1984, seul le terrain d'honneur (A) a été doté d'un arrosage intégré, afin d'assurer une gestion automatisée. Celui-ci est, par ailleurs, relié à un forage profond et à une cuve de stockage de 36 000 litres réalisée en 1993. Quant aux terrains B et C, ils sont arrosés par l'eau achetée par la ville.

L'association de football FC SENE qui compte 250 licenciés est en forte progression depuis des années et ne peut pas fonctionner dans des conditions satisfaisantes pour animer ses 13 équipes. L'entraînement et les compétitions représentent un volume horaire de jeux évalué à 38 heures par semaine.

Afin d'améliorer l'ensemble du dispositif, de gagner du temps de gestion humain et de réduire les coûts d'achat d'eau en optimisant la ressource en eau, il est prévu dans le PPI Sports de :

- Remettre à niveau l'arrosage du terrain A vétuste
- Mettre en place un nouveau dispositif d'arrosage intégré sur le terrain B
- Raccorder celui-ci sur le forage existant.

L'estimation des travaux est arrêtée à la somme de 47 000 € HT.

Dans ces conditions, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Ligue de Bretagne de football.

Philippe ROLLAND indique que cette délibération sur l'arrosage intégré a pour objectif d'optimiser la gestion des terrains pour assurer les entretiens nocturnes et doubler la capacité d'accueil en mettant à disposition le terrain C avec un éclairage. Il ajoute que le nouveau système d'irrigation va permettre une nette amélioration de la consommation d'eau, soit des économies en fonctionnement, entraînant une amélioration de l'état de la surface des terrains difficile à tenir dans le temps. Il souligne la difficulté pour la commune d'assurer une mise à disposition des terrains pour la pratique de base de cette activité.

Guénabel LE PORHO souhaite connaître le nombre de sinagots parmi les 250 licenciés. Il demande si la municipalité a une idée du montant des subventions pouvant être attribuées par le Département et la Ligue.

Philippe ROLLAND indique que le Département peut subventionner le projet à hauteur de 15 % ajoutant que la ligue de football peut également apporter son soutien mais que le montant reste à valider. Il précise avoir obtenu un accord de principe du représentant de la ligue sur ce potentiel de subventionnement. Il informe que la collectivité doit compléter son dossier pour avoir plus d'éléments. Pour lui, il s'agit d'un plus.

Luc FOUCAULT indique que la collectivité va également sur ce dossier solliciter l'Agence de l'Eau.

S'agissant du nombre de sinagots, Philippe ROLLAND indique ne pas avoir les chiffres en tête mais que la collectivité dispose de l'ensemble des statistiques au niveau de l'Office Municipal des Sports et notamment dans les dossiers de demande de subventions. Il précise que l'association Séné Football Club compte une très large majorité d'adhérents sinagots. Il ajoute que l'autre Club de Football (PPS) situé à l'est de la commune comporte environ 50 % de sinagots et 50 % d'extérieurs, tout comme l'association de Tennis.

Philippe PREVOST souhaite savoir si le terrain C est arrosé par l'eau de la ville.

Philippe ROLLAND indique que la collectivité a réfléchi à la répartition et à la distribution de l'eau sur les terrains. Il précise qu'au départ, le terrain C devait rester sur le réseau. Compte tenu d'un système vétuste, la municipalité a décidé de repenser le local technique, pour assurer une distribution avec le puits. Il ajoute que l'objectif dans un premier temps, est de maintenir le terrain C sur le réseau. Il ajoute que ce dossier est compliqué d'un point de vue technique notant qu'il est préférable de tout mettre à la même pression.

Mathias HOCQUART demande si la collectivité a estimé le gain financier.

Philippe ROLLAND indique ne pas disposer des chiffres précis mais que la collectivité va réaliser un gain sur la consommation d'eau qui se révèle être un gouffre actuellement. Il précise que le terrain B est arrosé en surface. Il ajoute que le coût d'arrosage comprend également le coût dû à la manutention des agents. Il indique que les agents des services techniques opèrent actuellement en déplaçant les arroseurs. Il ajoute que le futur mode opératoire sera doublé d'un phénomène de programmation d'arrosage nocturne afin d'optimiser les débits. Il précise que la municipalité connaît le nombre d'heures consacrées à l'arrosage et le volume d'eau dépensée. Il ajoute que la collectivité a installé des compteurs d'eau au complexe Le Derf permettant d'identifier précisément la consommation d'eau. Il informe pouvoir faire remonter tous ces éléments.

Luc FOUCAULT rappelle qu'en 2011-2012, l'arrosage des deux terrains de football représentait plus de la moitié de la consommation d'eau facturée à la ville. Il ajoute que cela représente un volume très important.

Philippe ROLLAND précise que le montant des 47 000 € comprend aussi le réaménagement du local technique.

Luc FOUCAULT confirme que ce montant est inscrit dans le budget. Il informe que si les élus reprennent le Plan Pluriannuel d'Investissement établi en janvier dernier, cette somme ne figurait pas spécifiquement et que d'autres montants étaient prévus dans la rubrique « bâtiments sportifs ». Constatant que la dépense risque d'être supérieure à la prévision, il indique que la municipalité envisage de transférer des crédits au sein de la ligne « investissement bâtiments sportifs ». Pour lui, il s'agit du même domaine sportif confirmant que le PPI est juste. Il rappelle toutefois que le PPI est un document non contractuel et plutôt un document d'information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Bâtiment, Transition Energétique, Eau et Assainissement du 2 mars 2017,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 19 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 28 voix Pour et 1 Abstention (Mathias HOCQUART),

Le Conseil Municipal :

REALISE les travaux d'irrigation des terrains de football du complexe Le Derf ;

SOLLICITE une subvention auprès de la ligue de Bretagne de Football ; du Conseil Départemental du Morbihan et de l'agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

2017-04-02- Mise en accessibilité des arrêts de bus- Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2017 et du Programme de Solidarité Territoriale (PST)

Rapporteur : Isabelle DUPAS

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal a validé un échéancier de travaux de mises aux normes des arrêts des transports urbains pour les personnes en situation de handicap.

Le programme des travaux est étalé sur trois années de 2016 à 2018. Le montant des travaux au titre de l'année 2017 est estimé à 68 490 € HT.

Nom	Desserte	Direction	Travaux VRD + MARQUAGE	Travaux Uniquement Marquage	Montant Prévisionnel Hors Taxe
CHEMIN NOIR	3	Sq, Morbihan - Conleau	x		13 342,90 €
CHEMIN NOIR	3	Poulfanc	x		5 807,50 €
LANGLE	7 Y C	Séné - Créabus	x		9 779,60 €
POULFANC	5	Kersec	x		6 981,65 €
POULFANC	5	Luscanen	x		8 922,00 €
POULFANC	3 Prs ql	Sq. Morbihan - Conleau - Prs ql	x		6 000,00 €
SENE AJONCS	7 Prs ql	Le Dôme - Presqu'iles	x	x	6 000,00 €
SENE AJONCS	7 Prs ql	Séné - Presqu'iles	x	x	2 000,00 €
SENE PENHOET	7 Prs ql	Séné - Presqu'iles		x	276,00 €
SENE PENHOET	7 Prs ql R	Le Dôme - Presqu'iles - Créabus		x	276,00 €
CADOUARN	7 Y C	Séné - Créabus		x	346,00 €
CADOUARN	7 Y C	Le Dôme	x		330,00 €
PRAT ROHIC	7	Le Dôme		x	246,00 €
SENE MAIRIE	7	Séné		x	262,00 €
SENE MAIRIE	7	Le Dôme		x	262,00 €
LA LANDE	3	Poulfanc	x		7 659,00 €
				TOTAL	68 490,65 €

Il est proposé de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et du Programme de Solidarité Territoriale.

Luc FOUCAULT invite les élus à prendre le projet de délibération remis sur table ce soir qui comporte une modification puisque le bordereau prévoit également de solliciter une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

S'agissant des aides du Département, Luc FOUCAULT indique que la collectivité ne peut solliciter son soutien si le montant de l'enveloppe est supérieur à 500 000 €. Il informe que la collectivité s'est aperçue être en dessous des 400 000 € et donc que ces travaux de mise en accessibilité de 68 000 € pouvaient également être pris en compte dans l'enveloppe. Il annonce qu'elle a donc décidé de solliciter le Département pour ces travaux de mises aux normes des arrêts de bus au titre du PST.

Jean-Luc JEHANNO souhaite savoir ce que signifient les lettres « YC » dans le tableau.

Isabelle DUPAS souligne qu'il s'agit des appellations de lignes.

Philippe PREVOST en déduit que les lettres « Prs ql » indiquent Presqu'île.

Pour Marie-Françoise LE BARILLEC, les lettres YC semblent concernées les lignes Créabus et les lignes du mercredi.

Luc FOUCAULT indique que la municipalité tachera de répondre à cette question, ce que confirme Isabelle DUPAS.

Corinne SERGE souhaite savoir si la collectivité a une idée du montant de la subvention.

Luc FOUCAULT indique que ce montant est différent selon les années et qu'il peut varier entre 10 000 et 15 000 €.

Luc FOUCAULT informe que la collectivité envisage une subvention de 20 % au titre des amendes de police, et d'environ 15 % au titre du PST, soit 35 % du montant total des travaux. Il précise qu'il faut également ajouter les 50 % de subvention attribuée par GMVA, rappelant que cette aide est prévue pour 3 ans sur l'ensemble du programme.

Luc FOUCAULT informe que quelques arrêts de bus vont être déplacés dont celui situé rue des ajoncs qui se révèle être dangereux, notamment lorsque les véhicules tournent. Il ajoute que des aménagements sont prévus afin que le bus puisse tourner sans que les voitures ne soient gênées. Il affirme que dès que la collectivité peut apporter des améliorations, elle le fait.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, des bâtiments d'habitation et des services de transport public de voyageurs ;

Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, modifiée par la loi du 6 août 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire de Vannes Agglo du 19 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale d'Accessibilité de 8 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Déplacement et Aménagements Urbains du 4 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Ressources Humaines du 19 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

REALISE la seconde tranche des travaux de mises aux normes pour les personnes en situation de handicap des arrêts de bus urbain ;

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du produit des amendes de police 2017 et une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour financer les travaux.

2017-04-03 - ZAC « CŒUR DE POULFANC » - Transfert des terrains communaux destinés à être revendus par le concessionnaire EADM sur la tranche 2 – Mise à disposition des autres fonciers communaux à EADM

Rapporteur : Dominique AUFFRET

Il est rappelé que par délibération du 22 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation de la ZAC « Cœur de Poulfanc » à la Société Espace Aménagement et Développement du Morbihan (EADM), selon les stipulations d'une convention de concession d'aménagement.

Aux termes de cette convention de concession d'aménagement signée le 29 juin 2011, il est prévu à l'article 15.7 que la commune de SENE apportera, comme participation financière du concédant prévue pour l'opération d'aménagement, les terrains dont elle est propriétaire.

Pour l'aménagement de la tranche 1, le Conseil Municipal par délibération du 24 octobre 2013 avait autorisé le transfert d'une partie de fonciers communaux devant être vendus par le concessionnaire aux constructeurs futurs.

Pour le reste de ces parcelles communales, il avait été procédé à une simple mise à disposition en vue de leur aménagement.

Ces parties de parcelles mises à disposition seront rendues à la collectivité en fin d'opération après avoir été aménagées (*voies, circulations douces, espaces verts, etc.*). Cette mise à disposition a pris la forme d'une convention d'occupation précaire (*également appelée prêt à usage*) signée le 24 octobre 2013.

Pour la tranche 2, il est proposé de procéder de la même manière pour les fonciers communaux impactés par cette tranche de l'opération selon la répartition suivante (*cf plan annexé du Nord vers le Sud*) :

Référence transfert sur le plan annexé	Anciens numéros de parcelles	Surface en m ²	Valeur d'acquisition figurant à l'inventaire Pour la partie transférée en €
4B-b	AI 133 <i>partielle</i> ¹	115	3155,60
4A-b	AI 133 <i>partielle</i> ¹	13	356,72
4A-c	AI 133 <i>partielle</i> ¹	1	27,44
4A-d	AI 280 <i>partielle</i> ²	12	1419,12
4A-e	AI 281 <i>partielle</i> ³	106	9933,26
4A-f	AI 282 <i>partielle</i> ⁴	46	6518,20
	Total surfaces	293	Total : 24 410,34

1) Pour mémoire la parcelle AI 133 non bâtie a été acquise pour 51094€ pour 1862m² soit 27.44€/m²

2) La parcelle AI 280 bâtie a été acquise pour 180 000€ pour 1522 m² soit 118,26€/m²

3) La parcelle AI 281 bâtie a été acquise pour 85371,45€ pour 911 m² soit 93,71€/m²

4) La parcelle AI 282 bâtie a été acquise pour 70 000€ pour 494 m² soit 141,70€/m²

Par ailleurs, il est procédé à des rectifications (en caractères gras) sur les fonciers communaux mis à disposition par la convention d'occupation précaire (*également appelée prêt à usage*) signée le 24 octobre 2013.

N° parcelles mises à disposition ou référence plan annexé	Anciens numéros de parcelles	Surface en m ²	localisation
AI n° 479	AI 134 <i>partielle</i>	2538	Partie Nord et Ouest du terrain portant la cantine
AI n° 471	AI 278 <i>partielle</i>	454	Partie sud du terrain portant école
AI n° 473	AI 278 <i>partielle</i>	1342	Partie sud du terrain portant école
d	AI 133 <i>partielle</i>	1733	34 route de Nantes (jardin Nord)
e	AI 280 <i>partielle</i>	1510	34 route de Nantes
f	AI 281 <i>partielle</i>	805	32 route de Nantes
g	AI 282 <i>partielle</i>	448	30 route de Nantes
AI n° 477	AI 279 <i>partielle</i>	587	36 route de Nantes
AI n°469	AI 276 <i>partielle</i>	5	Chemin d'accès sud à l'école
AI n° 475	AI 276 <i>partielle</i>	21	Chemin d'accès sud à l'école
AI n° 467	AI 276 <i>partielle</i>	152	Chemin d'accès sud à l'école
AI n° 465	AI 276 <i>partielle</i>	54	Chemin d'accès sud à l'école
	AI 283	980	51 route de Nantes
	Total surfaces	10 629	

L'opération étant en phase opérationnelle, la Société EADM engage la réalisation de la tranche 2 de cette opération. Les premiers lots à bâtir correspondant à l'îlot 4 vont être cédés par l'aménageur au Crédit Agricole Immobilier et à l'opérateur social Bretagne Sud Habitat pour la construction de leurs collectifs.

Pascale BRUNEL souhaite savoir ce qui explique les écarts de prix au mètre carré.

Dominique AUFFRET indique ne pas disposer de réponses précises. Il suppose que cette différence s'explique par les dates d'acquisition des terrains, des évolutions du prix du foncier et des estimations des domaines.

Luc FOUCAULT rappelle que les premiers terrains ont été achetés en 1993 sous le mandat de Marcel CARTEAU et que les autres parcelles ont été acquises en 2003-2004 du temps de Patrick SALIC. Il précise que sur cette période de 10 ans, le prix du foncier a évolué et surtout flambé sur la période 1993-2013. Pour lui, il s'agit de l'explication.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le transfert foncier des terrains communaux situés dans le périmètre de la ZAC et devant être cédés par l'aménageur et de préciser la liste des parcelles mis à disposition,

Vu l'article 15.7 de la concession d'aménagement du 29 juin 2011 et ses avenants signés avec la société Espace Aménagement et Développement du Morbihan (EADM),

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements, Aménagements Urbains du 4 avril 2017,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 19 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 23 voix Pour et 6 Abstentions (Pascale BRUNEL, Corinne SERGE, Guénahel LE PORHO, Pascal GANDON, Philippe PREVOST et Claude POISSEMEUX),

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert des fonciers communaux pris sur les parcelles cadastrées en section AI n° 133, 280, 281 et 282, afin qu'il soit cédés à EADM pour la réalisation et la construction de l'îlot 4 (CAi et BSH),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente au profit de la Société EADM des terrains communaux rentrant dans le périmètre de la ZAC Cœur de Poulfanc rédigé par le notaire choisi par les parties,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention d'occupation précaire (*également appelée prêt à usage*) pour les parcelles telles qu'elles figurent dans la présente délibération, en remplacement de la convention signée le 23 octobre 2013, pour la réalisation des équipements publics,

AUTORISE enfin Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

Informations diverses

Luc FOUCAULT informe que les élus vont trouver deux invitations dans leurs casiers en mairie.

Il annonce que la 1^{ère} invitation concerne l'inauguration du nouveau mur d'escalade installé au gymnase Cousteau, le vendredi 5 mai à 18 h en présence des différents partenaires : le Conseil Départemental du Morbihan, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et le Centre National du

Développement du Sport (CNDS). Il estime qu'il s'agit d'un « beau mur », d'un bel investissement et invite tous les élus à venir le constater. Il ajoute que l'association Sénescalade et l'ensemble des adeptes de la pratique de l'escalade sont très heureux.

S'agissant de la 2^{ème} invitation, Luc FOUCAULT indique que les élus sont invités à participer à la commémoration du 8 mai 1945 prévue à 11 h15. Il leur donne rendez-vous place de la fraternité à 11 h, ajoutant que le cortège se rendra ensuite au monument aux morts.

Luc FOUCAULT rappelle la nouvelle mobilisation des élus pour le 2nd tour des élections présidentielles le 7 mai prochain. Il remercie l'ensemble des élus qui ont participé en tant que présidents ou assesseurs à la tenue des bureaux de vote dimanche dernier. Il ajoute avoir travaillé sur la composition des bureaux ce soir avant le conseil municipal, et qu'ils sont déjà constitués. Il informe détenir en papier le détail des permanences et se tenir à disposition des élus, si besoin.

Philippe PREVOST souhaite savoir si un office religieux est prévu le 8 mai prochain.

Luc FOUCAULT indique que, comme précisé sur le carton d'invitation, un office religieux est célébré à 10h30 pour ceux qui le souhaitent.

Guénahel LE PORHO interpelle le maire sur la présence de jeunes le soir en scooter sur le site de Kergrippe 3 occasionnant des nuisances sonores. Il souligne l'insécurité. Pour lui, il serait dommage qu'il y ait un accident ou que le site soit abimé.

Luc FOUCAULT demande aux élus, témoins de quelconques incivilités, d'appeler la mairie et notamment les agents de la Police Municipale qui prendront note des événements et interviendront.

Luc FOUCAULT annonce que le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 30 mai à 20h30 et qu'il sera précédé à 20 heures du tirage au sort des jurés d'assises

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h07.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Philippe ROLLAND

Luc FOUCAULT